



Pression à la Prison de Saint-Gilles : Jusqu'où ira-t-on dans le mépris de l'humain ?

Le [9 janvier 2019](#), le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles condamnait l'Etat belge à mettre fin à la surpopulation de la prison de Saint-Gilles dans un délai de 6 mois.

Dix mois plus tard, **le nombre de détenus culmine à plus 860 détenus pour quelques 500 places disponibles.**

En raison de cette surpopulation, résultat de l'inaction des pouvoirs publics, le régime de détention s'est encore durci.

Ainsi, depuis plusieurs semaines, les visites des proches, les sorties au préau et le téléphone ne sont autorisés qu'un jour sur deux.

En outre, l'accès à la prison pour les services externes est gravement entravé au point que la plupart des intervenants ne savent plus accéder à la prison.

Les détenus sont privés de suivi psychologique et social, de formation, d'accès à toute activité.

Certains aumôniers et conseillers moraux ont été interdits d'accès aux détenus.

Ces restrictions ne peuvent qu'envenimer une situation rendue déjà invivable par la promiscuité et l'enfermement.

L'OIP apprend que ce régime de détention a été officiellement mis en place par une note interne à la prison qui prévoit que ce régime restera applicable au sein de l'établissement à tout le moins jusqu'au 15 octobre 2019.

Le Ministre de la Justice démontre une nouvelle fois qu'il n'entend pas respecter les décisions de Justice condamnant ses manquements.

Pire encore, par l'action de son administration, il instaure un régime de détention qui contrevient aux droits les plus fondamentaux de chaque être humain.

L'OIP dénonce la passivité de l'Etat et rappelle qu'il est seul responsable de la façon dont il traite les détenus. Il ne peut se contenter d'entasser des hommes derrière des murs sans se soucier de leur traitement une fois enfermés.

Pour l'Observatoire international des prisons – section belge,

Harold SAX, co-président

Marie BERQUIN, co-présidente